

LCP

ASSEMBLÉE NATIONALE

LETTRE DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée

Conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique
modifié par décret n°2021-357 du 30 mars 2021 - art. 1

Toute information concernant LCP fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cette consultation. De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

Pouvoir adjudicateur :

La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale, au capital de 40.000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 429 947 013 et dont le siège social est situé à Paris – 106 rue de l'Université 75007 Paris, représentée par son représentant légal.

1- DESCRIPTION DU MARCHÉ

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent appel d'offres concerne la mise en place de services de télécommunication mobile voix-données et la fourniture d'équipements et d'accessoires pour les besoins de LCP-Assemblée nationale.

DUREE DU MARCHÉ :

Le marché est conclu pour une durée **de 36 mois**, à compter de la date de début d'exécution des prestations.

CALENDRIER D'EXECUTION :

- Lancement de l'appel d'offre : **25 octobre 2023**
- Clôture de l'appel d'offre et réception des candidatures : **8 novembre 2023**
- Réponses aux candidats : **à partir du 9 novembre 2023**

LIEU ET DATE DE PRESTATIONS :

Siège LCP-Assemblée nationale, 106 rue de l'Université 75007 Paris
Du **10 décembre 2023 au 9 décembre 2026**

PERSONNE RESPONSABLE :

Corinne Guis (Secrétaire Générale)

DEFINITION DU BESOIN :

Voir documents joints.

2- PRIX ET REGLEMENT

PRIX :

Les prix négociés ne pourront être révisés à la hausse durant la durée du marché y compris dans le cas d'une hausse des prix publiés du prestataire. Ces prix seront forfaitaires pour le périmètre de prestations déterminé, aucun frais de débours ne sera facturable en région parisienne.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les factures seront réglées par virement à 30 jours fin de mois date d'émission de facture après vérification du service fait.

3- REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le **8 novembre 2023 à 12H00**

Durée de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

ATTENTION : Les propositions délivrées en retard ne seront pas retenues.

MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est à télécharger gratuitement sur le site **lcp.fr**.

Nous recommandons aux candidats souhaitant télécharger le dossier de consultation de s'identifier à l'adresse aolcpan@lcp.fr, de façon à pouvoir recevoir les documents annexes, et être informés automatiquement d'une éventuelle modification du dossier de consultation ou des réponses apportées aux questions posées par les différents candidats.

Le téléchargement anonyme du dossier de consultation est possible mais dans ce cas le pouvoir adjudicateur sera dans l'impossibilité de prévenir le candidat d'un changement dans le dossier de consultation ou des réponses apportées aux questions posées par les différents candidats.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le candidat vérifiera également que les mails ne soient pas filtrés par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables ».

Si le candidat rencontre des difficultés pour télécharger les pièces du dossier, il peut contacter la société via l'adresse mail : **aolcpan@lcp.fr**.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation contient les éléments suivants :

- la présente lettre de consultation (LC),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

A l'initiative du candidat :

Le candidat ne peut apporter de modifications aux pièces du dossier de consultation de l'entreprise. Si ce dernier s'aperçoit d'une incohérence sur une ou des pièces ce dernier devra alerter le pouvoir adjudicateur via l'adresse mail : **aolcpan@lcp.fr**.

A l'initiative du pouvoir adjudicateur :

LCP se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat devra dès lors prendre en compte les pièces modifiées pour élaborer son offre.

QUESTIONS DES CANDIDATS :

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour l'élaboration de l'offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard le **2 novembre 2023 – 12H00**, une demande par voie électronique à l'adresse mail : **aolcpan@lcpn.fr**.

Une réponse sera alors adressée aux mails des différents candidats ayant manifesté leur intention de répondre au présent marché via l'adresse mail citée ci-dessus, au plus tard le **6 novembre 2023 – 12H00**.

Aucune réponse ne sera adressée en dehors de cette voie de communication. L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (courriel donné) lors de la manifestation de leur candidature.

MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

La transmission des candidatures/ offres doit se faire de façon électronique.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire. Une signature scannée est suffisante. Les personnes physiques qui signent les documents de la candidature et de l'offre doivent impérativement avoir la capacité juridique d'engager l'opérateur économique et/ou le groupement d'opérateurs économiques en cas de groupement.

A ce titre, les personnes signataires doivent apporter la preuve de leur habilitation à signer la candidature et l'offre de l'opérateur économique ou du groupement, en fournissant dans le dossier les documents justificatifs nécessaires (extrait K-bis, pouvoir ou délégation de signature, mandat donné les opérateurs économiques membre du groupement, etc.).

REPONSE AU FORMAT ELECTRONIQUE :

Les plis sont transmis électroniquement à l'adresse mail suivante : **aolcpan@lcpn.fr** avant le **8 novembre 2023 à 12H00**.

Conformément à l'article R2143-2 du code de la commande publique, les candidatures et offres hors délais sont éliminées.

DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE :

- DC1 (Lettre de candidature) ou équivalent.
- DC2 (Déclaration du candidat) ou équivalent avec mention obligatoire des effectifs, des moyens matériels et des références des 3 dernières années en lien avec l'objet du marché.
- Présentation de la société candidate

Formulaires DC1 et DC2 disponibles gratuitement à l'adresse suivante :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Si le candidat prévoit de sous-traiter une partie des prestations lors de l'élaboration de sa candidature, il devra remplir le formulaire DC4 (Déclaration de sous-traitance) disponible gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les candidats peuvent également transmettre le formulaire DUME à l'instar des DC1, DC2 et DC4.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Date limite pour demande d'informations complémentaires/ questions sur le projet :

Le 2 novembre 2023 à 12H00

Modalité de transmission des questions :

Par écrit via l'adresse mail : aolcpan@lcpn.fr. Il ne sera répondu à aucune question orale.

ANALYSE DES CANDIDATURES :

Les capacités financières, techniques et professionnelles des candidats seront examinées sur la base des documents demandés ci-avant.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :

Prix/ coût global : 35

Qualité de la solution/ prestation : 25

Qualité de l'accompagnement : 20

Qualité du contenu de l'offre (compréhension du projet, pertinence du planning, qualité de la méthodologie proposée) : 15

Qualité des profils/ intervenants : 5

NEGOCIATIONS : NON

Tous les candidats, retenus ou non, seront avisés par courriel du résultat de la consultation.

Les offres irrégulières et inacceptables pourront être classées après appréciation par le pouvoir adjudicateur de la nature de la non-conformité. Les offres inappropriées ne pourront faire l'objet d'une négociation.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE(S) CANDIDAT(S) RETENUS :

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit fournir :

1. Une attestation sociale à récupérer auprès des services sociaux (disponible à l'adresse suivante : <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>) ou les justificatifs fiscaux et sociaux de l'année qui précède l'année de lancement de la consultation, délivrés par les organismes concernés, datés et signés par le candidat.
2. Lorsque le candidat emploie des salariés, une déclaration sur l'honneur attestant que le travail sera effectué par des salariés régulièrement employés.
3. Lorsque l'immatriculation au registre du commerce ou des sociétés est obligatoire ou s'il s'agit d'une profession réglementée : un extrait KBIS ou équivalent (numéro d'immatriculation, carte d'identification, document publicitaire mentionnant le nom ou la dénomination sociale, etc.).

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

Le candidat atteste sur l'honneur par la signature du présent document n'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et être en règle au regard de ses obligations sociales, fiscales et du code du travail. Il atteste également sur l'honneur être titulaire d'une police d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable, destinée à couvrir ses responsabilités civiles et professionnelles, pour un montant en rapport avec l'importance de la commande.

Le candidat

Lu et approuvé

Signature et cachet

En cas de différend relatif à la conclusion, la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent marché, les parties concernées conviennent de tout mettre en œuvre pour le régler à l'amiable entre elles dans un délai de deux mois. La recherche d'une solution amiable ne s'applique pas en cas de référé. Le cas échéant, les différends entre le(s) titulaire(s) du marché et LCP seront tranchés par les Tribunaux compétents de Paris.